



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

1- PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-28-2022, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER L'USAGE CONDITIONNEL SERVICE DE REMORQUAGE DANS LA ZONE PDA4-01 À LA SORTIE 74 DE L'AUTOROUTE

2- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1042-04-2022, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1042-2017, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À PERMETTRE D'AUTRES TYPES DE TUYAUX POUR LE DRAINAGE DES FONDATIONS

AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les projets de règlements numéro 1037-28-2022 et 1042-04-2022 tel que plus amplement décrits ci-après.

Que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ces projets de règlements feront l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu mardi, **le 28 juin 2022, à 19h00**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bromont.

Le premier projet de règlement 1037-28-2022 vise à autoriser, sous certaines conditions, les services de remorquage à la sortie 74 de l'autoroute et à continger l'usage à un seul établissement dans la zone.

Le projet de règlement 1042-04-2022 vise à autoriser d'autres types de tuyaux, conformes au Code de construction du Québec – Chapitre I, Bâtiment et Code national du bâtiment – Canada 2010 (modifié), pour le drainage des fondations.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera les projets de règlements et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Le projet de règlement 1037-28-2022 est susceptible d'approbation référendaire.

Le règlement 1037-28-2022 s'applique à la zone PDA4-01 de la sortie 74 de l'autoroute et le règlement 1042-04-2022 s'applique à l'ensemble de la municipalité.

Une copie de ces projets de règlements sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi ou sur le site web de la ville sous cet avis public.

Donné à Bromont, ce 9^e jour du mois de juin 2022.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate